



Site inscrit

Date de protection : 20 mars 1973 ~ Superficie : 826,1 ha

L'ensemble formé par l'embouchure de la Sauer

Munchhausen et Seltz

Ce site constitue l'un des derniers paysages deltaïques rhénans relativement intacts et qui se caractérise par une avifaune exceptionnelle. La protection concerne la zone de confluence de la Sauer et du Rhin.



Il s'agit d'un paysage constitué de chenaux et d'îles en configuration de méandres court-circuités par les crues. La Sauer, rivière d'origine vosgienne, se jette dans le Rhin à l'aval immédiat de Seltz. Aujourd'hui, elle emprunte un ancien méandre du Rhin qui longe la terrasse à l'aplomb de Munchhausen. Si le lit majeur se stabilise et que le niveau des hautes eaux n'est pas modifié, la dynamique des crues est sérieusement amoindrie. Des dépôts massifs constitués de sédiments fins viennent colmater le site : L'embouchure de la Sauer prend alors des allures de delta. Un certain nombre de biotopes sont observables sur le site : la saulaie blanche et la saulaie peupleraie,

la forêt alluviale, les cariçaies et roselières, les mares forestières ou prairiales, vasières, prairies, bras morts aux eaux stagnantes ou vaste plan d'eau, cours et berges de la Sauer et du Rhin... Cette mosaïque de milieux est à la fois l'une des composantes de la richesse paysagère, mais représente également des biotopes extraordinaires. Une partie de l'ensemble du site est inondable lors des grandes crues du fleuve formant ainsi un plan d'eau de 700 ha. Ce site exceptionnel devient alors l'un des hauts lieux de l'ornithologie en Alsace, autant pour les espèces nicheuses que pour les oiseaux hivernants ou de passage.



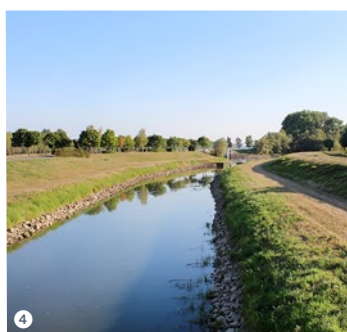
Chenaux et îlots de la Sauer

Critères de classement

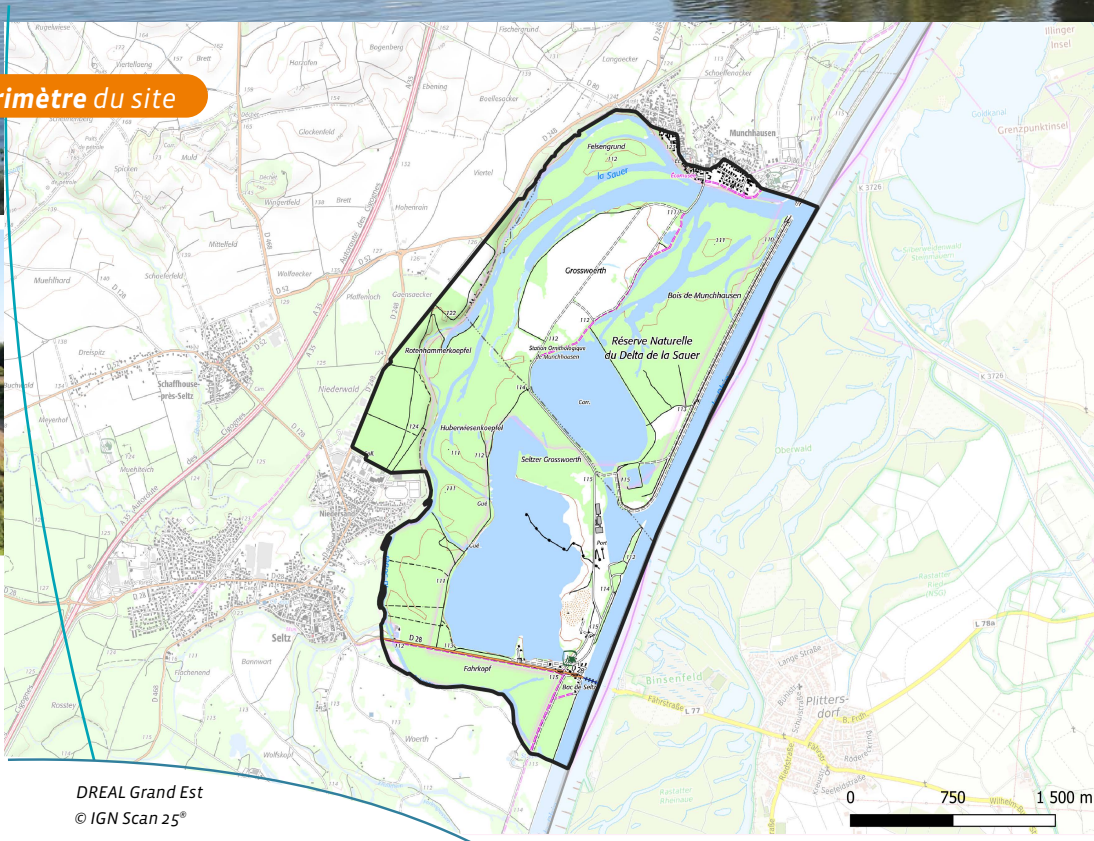
→ Pittoresque



L'ensemble formé par l'embouchure de la Sauer



Périmètre du site



- 1 ~ Un milieu propice à la présence de l'avifaune
- 2 ~ Zone humide du milieu rhénan
- 3 ~ Jonction entre la Sauer et le Rhin
- 3 ~ Canal de dérivation de la Sauer

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25®

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Réserve Naturelle du Delta de la Sauer.

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63